

L'honorable M. POWER: Pourquoi pas?

L'honorable M. CLORAN: Nous pourrions peut-être l'entreprendre dès maintenant; mais la prorogation doit avoir lieu dans deux ou trois jours, et le présent Parlement n'existera plus le 1er octobre prochain.

L'honorable M. DENNIS: Le rapport du comité, qui est maintenant devant nous, comprend toutes les recommandations faites par l'honorable sénateur de Grey.

L'honorable M. CLORAN: Je ne fais qu'exprimer mon adhésion au présent rapport.

L'honorable M. DENNIS. Oui, et très éloquemment.

L'honorable M. CLORAN: J'espère que l'honorable sénateur qui a soumis la présente question à la Chambre, se trouvera à son siège, lors de la prochaine session du Parlement, et qu'il aura toute la vigueur requise pour faire adopter la réforme en question. Il est tout à fait compétent pour diriger le comité des impressions et le faire procéder dans le sens qu'il vient d'indiquer. Etant lui-même intéressé au bien-être du pays, il n'aime pas à voir prodiguer inutilement les deniers publics. Celui qui a un devoir public à remplir doit être pénétré de cet esprit. Pour ce qui me concerne, j'ai quelque expérience en matière d'impressions, ayant été pendant sept ou huit ans, moi-même, attaché à un établissement de publications. Vous pouvez considérer la réforme proposée comme étant d'une importance médiocre; mais si l'on veut être économe dans les grandes affaires, habituons-nous à l'être dans les petites. Si vous gaspillez volontairement un dollar, vous arriverez à fermer les yeux lorsqu'il s'agit d'une perte d'un million de piastres. Soyons économes dans les petites affaires et nous prendrons goût à l'être dans les grandes. En attirant l'attention du public sur une réforme comme celle dont il s'agit présentement, et en demandant à nos gouvernants de voir à ce que l'administration du service des impressions publiques soit faite avec soin et honnêtement, on ne perd pas de vue que le même soin et la même honnêteté soient apportés dans l'administration des autres services dans lesquels les dépenses sont beaucoup plus grandes. Les recommandations faites par l'honorable sénateur de Grey sont basées sur un principe de la plus saine économie, et j'espère qu'il reviendra à la charge, lors de la prochaine session, avec son projet de réforme.

L'honorable M. SPROULE: J'avais l'intention de soumettre à la Chambre quelques chiffres. Dans le rapport de la commission royale de 1914 nous trouvons le paragraphe suivant:

5. Espace requis pour les livres et documents dans les divers bureaux publics.

Le tableau synoptique accompagnant le rapport indique l'espace requis pour placer les documents publics des ministères:

	Chambres.	Espace. Pieds cub.	Tiroirs. No. Pieds lin.	Tablettes et rayons.
Bloc Est	59	308,810	7,178	22,633
Bloc Ouest. . . .	74	353,473	13,662	7,538
Bâtisse Parlement.	32	66,594	2,082	10,808
Bloc Langevin et autres bâ- tisses.	283	901,137	69,950	86,808
Grand total.	438	1,629,014	92,872	127,219

Ces chiffres représentent plus de 24 milles d'étendue en rayons ou tablettes pour emmagasiner les livres et documents publics.

L'honorable M. CLORAN: Ce qui fournit d'excellents matériaux aux incendiaires allemands. Le Parlement sera bientôt saisi du rapport de la commission Davidson. Cette commission poursuit depuis plusieurs années une enquête, et j'espère qu'avec la grâce de Dieu ses rapports ne seront jamais imprimés. Il leur faudrait 25 tablettes ou rayons d'un mille de longueur pour les placer.

L'honorable M. POWER: La Chambre a de l'obligation à l'honorable sénateur de Grey du soin qu'il a apporté à traiter ce sujet très important. Quand il a été élevé au Sénat je compris que ce dernier faisait une bonne acquisition. C'est un homme d'affaires et l'expérience qu'il a acquise comme président de l'autre Chambre l'a bien préparé à aider efficacement le Sénat à diriger ses propres affaires. Mais je crois que cet honorable sénateur est sous une fausse impression relativement au rapport qu'il vient de commenter. Ce même rapport du comité mixte des impressions a été également déposé samedi, devant la Chambre des communes, et cette dernière Chambre doit en disposer finalement demain.

Ceux, de la Chambre des communes, qui sont en faveur de la réforme proposée sont prêts à la mettre immédiatement en vigueur, et je ne vois pas pourquoi cette réforme serait différée davantage. Le ministre dirigeant a été assez bon, l'autre jour, lorsque nous nous occupions du présent sujet sur un avis donné, ici, de nous dire que, si un comité mixte des deux Chambres faisait un rapport favorable à cette